

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	13/2023
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	15 MAI 2023
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 9 mai 2023

Date d'affichage : 20 mai 2023

Le quinze mai deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint-Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : JOBET Johan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : DUCARDONNET Alexandre, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, LARCHERON Gérard

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, FAURE Cyril, GODEY Eric, DE LAPORTE Hélène, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : Monsieur DUCARDONNET Alexandre a donné pouvoir à Monsieur DE WILDE Florent, Monsieur FACY Joël a donné pouvoir à Madame LAMIGE-ROCHE Chantal, Monsieur LARCHERON Gérard a donné pouvoir à Madame GADOIS Céline, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur GABOREY Grégory, Monsieur BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à Madame Charles Valérie, Madame CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à Monsieur DUPATY Gérard,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FAURE Cyril a donné pouvoir à Madame MASTYKARZ Catherine, Madame DE LAPORTE Hélène a donné pouvoir à Monsieur LELIEVRE Gérard.

Secrétaire de séance :

Madame MASTYKARZ Catherine est nommée secrétaire de séance.

Validation de l'évaluation finale du Contrat Local de Santé du Gâtinais Montargois 2019-2022

Vu la délibération n° 24/2014 du 2 septembre 2014 du Syndicat du gâtinais portant sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé

Vu la délibération n° 47/2019 du 20 septembre 2019 du PETR du Montargois-en-Gâtinais portant sur La validation du Contrat Local de Santé du Montargois-en-Gâtinais

Vu la délibération n°35/2022 du 12 décembre 2022 du PETR Gâtinais montargois portant sur la validation de l'avenant au Contrat Local de Santé Gâtinais montargois pour l'évaluation du Contrat Local de Santé 2^{ème} génération et l'élaboration d'un CLS 3^{ème} génération

Monsieur le Président,

RAPPELLE que Les Contrats Locaux de Santé (CLS), introduits par la promulgation de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) », représentent de véritables leviers de déclinaison locale des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et du Programme Territorial de Santé (PTS). Les CLS sont une mesure innovante articulant les objectifs de santé régionaux et locaux.

RAPPELLE que depuis le 3 Novembre 2014 et jusqu'en 2018 un premier CLS était porté et animé par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

RAPPELLE que l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et le Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais (Pays Gâtinais), aujourd'hui regroupés sous le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gâtinais montargois (PETR), ont signé un deuxième Contrat Local de Santé en date du 4 novembre 2019, avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, la Préfecture du Loiret et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, pour une durée de 3 ans (2019-2022).

RAPPELLE que le programme d'action du CLS 2019-2022 se déclinait en 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Démographie médicale, accès aux soins et accès aux droits

Axe 2 : Parcours de santé des populations vulnérables et fragilisées

Axe 3 : Prévention et promotion de la santé, santé environnementale

DÉLIBÉRATIONS

N°13/2023

Axe 4 : Accessibilité culturelle et sportive

RAPPELLE qu'une coordinatrice a été recrutée en avril 2022 pour finaliser le CLS en cours et dans l'éventualité de la poursuite des actions dans un CLS 3^{ème} génération,

RAPPELLE que le contexte sanitaire et les vacances de poste prolongées n'ont permis qu'une évaluation de processus, acté par le comité de pilotage du 7 octobre 2022,

RAPPELLE que l'ARS a été sollicitée pour prolonger ce CLS jusqu'au 30 avril 2023, dans le but, entre autres, de finaliser l'évaluation de ce CLS,

EXPOSE que l'évaluation finale du CLS du Gâtinais montargois 2019-2022 a été effectuée. Elle porte sur l'avancement du programme d'actions décliné dans le CLS,

Par ailleurs, l'évaluation finale du CLS du Gâtinais montargois a été présentée et validée à l'unanimité par les membres du Comité de pilotage, le 4 mai 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'évaluation finale du Contrat Local de Santé du Gâtinais montargois 2019-2022

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com